

# **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux février, le Conseil Municipal de la commune de CORDES-TOLOSANNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Médiathèque, sous la présidence de Monsieur Patrick DELLAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/01/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 9

***Etaient présents*** : **BATTISTELLA** Corinne, **BELY** Monique, **BINOS** Valérie, **CANDEL** Jean-Jacques, **REGNIER** Céline, **SEVEGNES** Olivier, **TONNELIER** Simon, **VERDIER** Marie-Anne et **VILLEMUR** Jean-François

Le quorum étant atteint M. DELLAC a ouvert la séance.

M. SEVEGNES Olivier a été élu secrétaire de séance.

## **LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

✓ ***ADOPTÉ à l'unanimité des votants***

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal les projets d'aménagements :

**La réhabilitation de la salle des fêtes et l'aménagement de ses abords** : L'estimation des travaux globale s'élève à 201 608,94 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'un bureau d'études thermique pour un montant de 2 500 € HT, soit un coût d'opération de 204 108,94 € HT.

**La consolidation et ravalement du mur du cimetière** dont les coûts des travaux s'élèvent à 29 016 € HT.

**Les travaux dans le restaurant** dont les coûts des travaux s'élèvent à 31 694,89 € HT.

**La création d'une passerelle** pour la continuité du chemin piéton dont le coût des travaux est estimé à 26 990 € HT.

Les finances communales ne pouvant supporter à elles seules ces projets, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département de Tarn-et-Garonne et de l'Etat.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les montants prévisionnels indiqués ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès, du Département de Tarn-et-Garonne
- de l'Etat
- Autorise Monsieur le maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

## **CONTRAT D'EQUIPEMENT**

M. le Maire présente le principe du contrat d'équipement avec le département. M. le Maire explique les informations qu'il a reçu des personnes en charge de ces dossiers au Département. L'intérêt pour la Commune reste encore à prouver du fait de sa taille et de son potentiel fiscal.

M. le Maire attend d'avoir davantage d'informations pour confirmer ou infirmer la nécessité de signer ce type de contrat.

## **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de Mme la Préfète demandant au Conseil Municipal, de désigner un correspondant incendie et secours, ayant pour missions l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants de la commune, la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours.

Monsieur le Maire propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition et désigne donc M. DELLAC Patrick, correspondant incendie et secours.

## **CHEMINS DE RANDONNEE**

Marie-Anne VERDIER présente les travaux déjà effectués sur le dossier du chemin de randonnée allant de la Fontaine des Moines jusqu'au « Pas de Lei ». Le dossier d'autorisation de la pose d'une passerelle sur le petit cours d'eau du « Pas de Lei » a été déposé auprès des services concernés.

## **RESTAURANT**

M. le Maire présente l'avancée des dossiers sur la partie « repreneur ». Deux candidats très intéressés par la reprise sont toujours en discussion avec la mairie. M. le Maire explique que nous en sommes déjà à plus de 15 visites.

## **BULLETIN MUNICIPAL**

M. le Maire questionne l'assemblée sur l'état d'avancement du bulletin municipal. Les Elus en charge du dossier présentent le document récapitulatif de l'ensemble des dossiers menés sur l'année 2022 et l'ensemble des projets pour l'année 2023

## **REGULATION DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque.

M. SEVEGNES, président de l'association LIRE à Cordes présente la liste des ouvrages qui ont été triés par les bénévoles pour être mis au pilon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la mise au pilon des livres proposés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Discussion autour des problèmes de la pompe à chaleur du bâtiment de la mairie.

- Discussion autour de la possibilité de la mise en place d'un contrat aidé pour venir en complément du poste de Carole. (mairie + médiathèque)